

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°198 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 20 au 26 janvier 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 26 janvier 2020, au moins 547 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR 5

I.3. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 7

III. CONCLUSION.....8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

SNR : *Service National de Renseignement*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 2 personnes tuées retrouvées cadavres, 2 victimes de VBG et 14 arrêtées arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG et d'arrestations arbitraires dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mpanda, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en date du 18 janvier 2020, entre la 11^{ème} et la 12^{ème} transversale, sur la colline Rubira, commune Mpanda, province Bubanza, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce cadavre a été enterré par la population sous l'ordre de l'OPJ de la commune Mpanda après le constat.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Bururi

En date du 21 janvier 2020, sur la colline Nyarugera, zone Munini, commune et province Bururi, un corps sans vie de Protais Maroha, âgé de 60 ans, natif de cette même colline, a été retrouvé emballé dans une moustiquaire dans un champ de patate douce. Selon des sources sur place, Protais Maroha était introuvable depuis le 19 janvier 2020 au moment où il avait quitté son domicile pour se rendre à la messe, à l'Eglise catholique de Murehe. Quatre personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête.

I.2. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Mutaho, province Gitega

En date du 23 janvier 2020, au chef-lieu de la commune Mutaho, province Gitega, Daniel Havyarimana et Ferdinand Niyonkuru, tous membres du parti CNL, résidants sur la colline Nyangungu ont été arrêtés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir battu des Imbonerakure de la colline Nyangungu dans la même commune. Selon les mêmes sources, ces deux militants du CNL ont été détenus au cachot de la police de cette commune.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2020 indique qu'en dates du 15 et 16 janvier 2020, Samuel Ndikumana, trésorier du parti CNL en commune Bugendana, enseignant à l'ECOFO Cishwa, résidant sur la colline Cishwa de la même commune et Bernard Gahungu, membre aussi du parti CNL ont été arrêtés respectivement par des Imbonerakure et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza. Selon des sources sur place, Samuel Ndikumana s'était rendu dans la localité de Gatunguru pour informer des membres de son parti d'un report d'une réunion. A son retour, des Imbonerakure de la localité de Rubenga l'ont arrêté en l'accusant d'avoir tenu une réunion clandestine du parti CNL et l'ont acheminé vers la permanence du parti CNDD-FDD où il a été tabassé. Après, ils ont appelé l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru, qui l'a conduit au cachot de la

commune Bugendana où il a passé la nuit. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, des membres du parti CNL dont Bernard Gahungu se sont rendus au bureau communal pour demander des raisons de l'arrestation de Samuel Ndikumana et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza, a ordonné à l'OPJ d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre de Samuel. Bernard Gahungu a été aussi arrêté par le chef provincial du SNR en l'accusant d'injurier les autorités après avoir dit qu'ils ne peuvent pas accepter des injustices et qu'au mois de mai 2020, ils vont tout changer. Le chef provincial du SNR les a conduits à la prison de Gitega le même jour. En date du 20 janvier 2020, les deux victimes ont été auditionnées par le TGI Gitega dans le cadre d'un procès de flagrance. Accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de tenir des réunions clandestines de son parti, Samuel a été condamné à une peine de 10 ans tandis que Bernard a été condamné à 2 ans de servitude pénale.

Quatre membres du parti CNL en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 23 janvier 2020, sur la colline Kibonobono, Celeus Nzungu, responsable du parti CNL sur cette colline, Emmanuel Nduwimana et Emmanuel Mushimantwari respectivement secrétaire et responsable du parti CNL sur la sous-colline Rubavu ainsi que Léonce, responsable des jeunes du parti CNL sur la colline Buhoro, ont été arrêtés par des Imbonerakure et conduits au cachot du commissariat de la police en commune Bwambarangwe par le responsable du SNR dans cette commune accompagné par le chef des Imbonerakure en zone Mukenke. Selon des sources sur place, Celeus Nzungu a été accusé de n'avoir pas secouru le chef de la colline Bugorora lorsqu'il se bagarrait avec des membres du parti CNL et les trois autres ont été accusés d'outrage au chef de l'Etat.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Vumbi, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en date du 19 janvier 2020, vers 20 heures, sur la sous colline Rukurazo, colline Cendajuru, commune Vumbi, province Kirundo, Sezibera, membre du parti CNL, a été arrêté par des Imbonerakure conduits par Kabande, chef des Imbonerakure de cette sous colline et Jérôme Riyazimana, chef communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été accusée de saluer des gens par une salutation de son parti CNL : « Gira CNL ». Selon les mêmes sources, elle a été conduite au cachot communal de Vumbi sur l'ordre de l'administrateur communal Jean Baptiste Kwizera et jusqu'à présent il n'a pas été entendu par l'OPJ.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 21 janvier 2020, Fidèle Nzobakenga, membre du parti CNL a été arrêté et conduit au cachot de la police en commune Bwambarangwe par l'OPJ communal. Selon des sources sur place, cette victime de la colline Butahana a été accusé d'ensorceler Liduine Hicuburundi, élue collinaire de cette colline, membre du parti CNDD- FDD. Selon les mêmes sources, Liduine Hicuburundi a porté plainte chez l'OPJ afin d'empêcher l'adhésion de certains membres du parti CNDD-FDD au parti CNL.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Ntega, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en dates du 14 et 15 janvier 2020, des Imbonerakure Zacharie Miburo et Ahishakiye ont arrêté Joseph Habonimana et Isaac

Buhiza, tous membres du parti CNL et ont été détenus au cachot de la commune Ntega. Selon des sources sur place, Isaac Buhiza a été arrêté en date du 15 janvier 2020 sur la colline Rukore, commune Ntega, province Kirundo quand il venait de Bujumbura et il a été accusé d'avoir volé un téléphone portable avant de se rendre à Bujumbura. Selon les mêmes sources, Joseph Habonimana, a été arrêté en date du 14 janvier 2020 et a été accusé de fréquenter un cabaret des opposants.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en date du 11 janvier 2020, sur la colline Butare, commune Kayogoro, province Makamba, Jean Marie Mukerandanga et Eric Ndayiragije, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure, Gilbert Ndikuriyo, chauffeur de l'administrateur de la commune Kayogoro, Zachée Misago et un autre connu sous le sobriquet d'Américain. Selon des sources sur place, ces deux victimes ont été accusées de troubler l'ordre public en incitant des gens à fuir vers des camps de réfugiés en Tanzanie. Selon les mêmes sources, elles ont été détenus au cachot du commissariat communal de police à Kayogoro jusqu'au 17 janvier 2020 avant d'être transférés au cachot du parquet de Makamba.

1.3.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Deux fillettes violées en commune et province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 janvier 2020 indique qu'en date du 14 janvier 2020, vers midi, au quartier Kirwati, commune et province Muramvya, Y. K., âgée de 3 ans et S. I., âgée de 4 ans, toutes résidentes de ce quartier, ont été violées par leur voisin, Anatole Kwizera, travailleur domestique, originaire de la colline Teka, commune Mbuye. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.